

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 4 JUILLET 2023, À 19 H
00, AU 286 RUE DE LA FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE
TADOUSSAC**

Sont présents Monsieur Richard Therrien, maire
Monsieur Guy Therrien, conseiller
Monsieur Dany Tremblay, conseiller
Madame Jane Chambers Evans, conseillère
Madame Mireille Pineault, conseillère
Madame Stéphanie Tremblay, conseillère

Assiste également à la réunion :

Aucune présence en vision conférence.

M^{me} Chantale Otis, directrice générale, agissant comme secrétaire
d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance débute à 19 h 00 conformément au calendrier des séances
ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1. du Code municipal, L.R.Q. c. C-
27.1.

MOT DU MAIRE

Monsieur Richard Therrien, maire, informe les citoyens que Madame Jane
Chambers Evans est nommée maire-suppléante pour les prochains mois.

**RESOLUTION
2023-191**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris
connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à
sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin
2023;**
- 4. Administration générale**
- 5. Gestion financière**
 - 5.1. Comptes à payer – juin 2023
- 6. Aménagement du territoire et urbanisme.**
 - 6.1. P.I.I.A. 235, rue des Pionniers;
 - 6.2. P.I.I.A. 276, rue des Forgerons;
 - 6.3. P.I.I.A. 313, rue Dupont-Gravé;

- 6.4. P.I.I.A. 305; rue des Forgerons;
- 6.5. P.I.I.A. 14, rue Bellevue;
- 6.6. P.I.I.A. 300, rue Dupont-Gravé;
- 6.7. P.I.I.A. 114, rue de la Cale-Sèche;
- 6.8. P.I.I.A. 309, rue Dupont-Gravé;
- 6.9. P.I.I.A. 233, rue Champlain;
- 6.10. P.I.I.A. 275, rue Dupont-Gravé;
- 6.11. P.I.I.A. 20, rue du Plateau;
- 6.12. P.I.I.A. 113, rue de la Coupe-de-l'Islet;
- 6.13. P.I.I.A. 257, rue de l'Hôtel-de-Ville;
- 6.14. P.I.I.A. 279, rue Jacques-Cartier
- 6.15. Demande de permis / Festival de la Chanson

7. Développement économique

- 7.1. Programme de mise en valeur intégrée/MRC HCN/Priorité des projets municipaux ;
- 7.2. Appui au projet Aménagement de la cour extérieure du CPE de Tadoussac;

8. Loisirs et communautaire

- 8.1. Politique Familiale-aide financière activités à l'extérieur;

9. Ressources humaines

- 9.1. Cotisation annuelle pour la mise au niveau d'instructeur Pompier 1 de Monsieur Pascal Gaudreault;
- 9.2. Nomination de 4 lieutenants intérimaires;
- 9.3. Nomination de constables spéciaux;
- 9.4. Congédiement pompier

10. Correspondances

- 10.1. Demande d'aide financière du l'Association diabète Haute-Côte-Nord;

11. Périodes de questions

12. Varia

- 12.1. Dossier Boutique la Marée / pavé en blocs de béton

13. Fermeture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 19 h 01, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1 du Code municipal, L.R.Q, c. C-27.1.

**RESOLUTION
2023-192**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUN 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MADME JANES CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023.

**RESOLUTION
2023-193**

COMPTES À PAYER - JUIN 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 101 858.76\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 30 juin 2023 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par tous les membres du conseil.

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

**RESOLUTION
2023-194**

P.I.I.A. 305, RUE DES FORGERONS

ATTENDU QUE le propriétaire du 305, rue des Forgerons souhaite rénover sa toiture de bardeaux d'asphalte en utilisant les mêmes matériaux et la même couleur que l'existant ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande du propriétaire et recommande au conseil municipal d'accepter cette demande

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande de la propriétaire du 305, rue des Forgerons visant la rénovation de la toiture de la propriété en utilisant les mêmes matériaux ainsi que la même couleur qu'actuellement, le tout conformément à la recommandation du CCU et de la réglementation en vigueur.

**RESOLUTION
2023-195**

P.I.I.A. 14, RUE BELLEVUE

ATTENDU QUE le propriétaire du 14, rue Bellevue désire refaire sa toiture de bardeaux d'asphalte en utilisant les mêmes matériaux et la même couleur que l'existant ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande du propriétaire et recommande au conseil municipal d'accepter cette demande;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande de la propriétaire du 14, rue Bellevue visant la rénovation de la toiture de la propriété en utilisant les mêmes matériaux ainsi que la même couleur qu'actuellement, le tout conformément à la recommandation du CCU et de la réglementation en vigueur.

**RÉSOLUTION
2023-196**

P.I.I.A. 114, RUE DE LA CALE-SÈCHE

ATTENDU QUE la propriétaire du 114, rue de la Cale-Sèche désire refaire sa toiture de bardeaux d'asphalte en utilisant les mêmes matériaux et la même couleur que l'existant;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande du propriétaire et recommande au conseil municipal d'accepter cette demande;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande de la propriétaire du 114, rue de la Cale-Sèche visant la rénovation de la toiture de la propriété en utilisant les mêmes matériaux ainsi que la même couleur qu'actuellement, le tout conformément à la recommandation du CCU et de la réglementation en vigueur.

**RESOLUTION
2023-197**

P.I.I.A. 233, RUE CHAMPLAIN

ATTENDU QUE les propriétaires du 233, Rue Champlain souhaite agrandir la galerie arrière de 4 pieds le long de la maison sur la même largeur que la galerie déjà existante;

ATTENDU QUE les propriétaires du 233, Rue Champlain ont fourni un croquis de la construction souhaitée ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande du propriétaire et recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande des propriétaires du 233, Rue Champlain visant l'agrandissement de 4 pieds le long de la galerie arrière de la maison en conservant la même largeur que la galerie déjà existante, le tout conformément à la recommandation du CCU et de la réglementation en vigueur.

**RESOLUTION
2023-198**

P.I.I.A. 20, RUE DU PLATEAU

ATTENDU QUE le propriétaire du 20, rue Du Plateau souhaite construire un cabanon de grandeur 11 pi x 16 pi ;

ATTENDU QUE le propriétaire a fourni un croquis de la construction souhaitée ainsi qu'un plan de localisation et les détails concernant les types de matériaux projetés pour la construction ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande du propriétaire et recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande de la propriétaire 20, rue Du Plateau visant la construction d'un cabanon de 11 pieds X 16 pieds, le tout conformément à la recommandation du CCU et de la réglementation en vigueur.

**RESOLUTION
2023-199**

P.I.I.A. 113, RUE DE LA COUPE-DE-L'ISLET

ATTENDU QUE la propriétaire du 113, rue de la Coupe-de-L'Islet souhaite construire une terrasse de 12 pieds x 12 pieds au pavillon de jardin ;

ATTENDU QUE la propriétaire a fourni des plans de la construction souhaitée ainsi qu'un plan de localisation et les détails concernant les types de matériaux projetés pour la construction ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande du propriétaire et recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande de la propriétaire 113, rue de la Coupe-de-l'Islet visant la construction d'une terrasse de 12 pieds X 12 pieds le tout conformément à la recommandation du CCU et de la réglementation en vigueur.

**RESOLUTION
2023-200**

P.I.I.A. 257, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE

ATTENDU QUE les propriétaires du 257, rue de l'Hôtel-de-Ville souhaite construire une clôture conforme à la réglementation provinciale sur les piscines résidentielles à partir de la terrasse contigüe à la résidence;

ATTENDU QUE les propriétaires ont fourni des plans de la construction souhaitée de la clôture, ainsi qu'un plan de localisation et s'engage à déplacer la piscine de 3 pieds selon les plans déposés pour respecter les marges selon la réglementation en vigueur et de se conformer aux matériaux exigés selon le PIIA pour la construction ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande du propriétaire et recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande des propriétaires du 257, rue de l'Hôtel-de-Ville visant la construction d'une clôture, le tout conformément à la réglementation municipale et provinciale en vigueur et selon la recommandation du CCU, attendu que cela comprend le déplacement de la piscine pour se conformer aux normes en vigueur.

**RESOLUTION
2023-201**

P.I.I.A. 279, RUE JACQUES-CARTIER

ATTENDU QUE la propriétaire du 279, rue Jacques-Cartier a déposé une demande de permis visant les travaux suivants :

- Construction de nouvelles fondations à la propriété;
- Ajout d'une nouvelle d'une galerie au deuxième étage ainsi que d'un escalier extérieur;
- Construction d'un agrandissement à l'arrière de la maison, le tout selon les croquis et plan déposées;

- Remplacer le revêtement extérieur de la résidence;
- Construction d'un cabanon.

ATTENDU QUE la propriétaire a fourni des plans en lien avec sa demande de permis ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande du propriétaire et recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande de la propriétaire du 279, rue Jacques-Cartier visant les travaux de constructions et de rénovations énumérés ci-dessus, le tout conformément aux normes et règlements en vigueur et selon la recommandation du CCU.

**RESOLUTION
2023-202**

DEMANDE DE PERMIS DE VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES

CONSIDÉRANT QUE le Festival de la Chanson souhaite tenir un kiosque de vente de produits alimentaires sur le site du 180, rue du Festival lors des spectacles offerts par la tournée du ROSEQ les 14 juillet, 13 août, 28 août et 3 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 du règlement #339 relatif au colportage et au commerce itinérant, une personne ne peut obtenir plus d'un permis de commerce itinérant au cours de la même année civile à moins d'obtenir une permission spéciale du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la demande actuelle ne cadre pas avec les objectifs et les clauses dudit règlement;

Par ces motifs, le conseil refuse la demande de permis du Festival de la Chanson visant l'émission d'un permis de commerce itinérant pour la tenue d'un kiosque de vente de produits alimentaires, dans la cour arrière du 180, rue de l'Église, aux dates suivantes, soit les 14 juillet, 13 août, 28 août et 3 septembre 2023.

**RESOLUTION
2023-203**

**PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTEGREE/ MRC HCN/ PRIORITE
DES PROJETS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE dans le cadre du nouvel appel de projets du PMVI, la municipalité doit prioriser ses projets à la demande de la MRC HCN ;

ATTENDU QUE la municipalité, à la suite de la révision des normes d'application du PMVI, a deux projets admissibles à ce programme, soient le projet de rénovation du Poste de traite Chauvin et le projet d'acquisition de mobilier urbain pour le quai ;

ATTENDU QUE les fonds disponibles sont d'environ 159 100\$ et qu'à ces fins, il s'avère requis de prioriser nos projets afin qu'ils répondent aux objectifs du programme ;

**EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le dépôt des projets suivants:

1. Projet du Poste de traite Chauvin en priorité 1
2. Projet de mobilier urbain en priorité 2

et ce, dans le cadre du deuxième tour d'appel des projets au PMVI auprès de la Municipalité Régionale de Comté de la Haute-Côte-Nord.

**RESOLUTION
2023-204**

**APPUI AU PROJET AMENAGEMENT DE LA COUR EXTERIEURE DU
CPE DE TADOUSSAC**

CONSIDÉRANT QUE le CPE de Tadoussac est un organisme de premier plan au développement économique, social et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le CPE de Tadoussac est maître d'œuvre de son projet et de ses démarches pour l'obtention de son propre financement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà fourni deux lettres d'appui au projet et est en faveur de sa réalisation ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil appuie la demande de financement du CPE de Tadoussac pour la réalisation du projet d'aménagement de la cour auprès de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

**RESOLUTION
2023-205**

**POLITIQUE FAMILIALE -AIDE FINANCIÈRE/REMBOURSEMENT
ACTIVITÉS DE LOISIRS À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé le 28 juin 2022 le dépôt de la politique familiale 2017-2020;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour fait mention d'un remboursement d'activités de loisirs devant être pratiquées hors village;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de clarifier cette partie de la politique familiale afin d'en faciliter l'application;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil en lien avec la Politique Familiale adoptée le 28 juin 2022 fixe à 100\$ annuellement par enfant le remboursement d'activités de loisirs à l'extérieur du territoire de la Municipalité du Village de Tadoussac.

**RESOLUTION
2023-206**

PAIEMENT DE LA MISE À NIVEAU D'INSTRUCTEUR POMPIER 1

CONSIDÉRANT QUE chaque instructeur doit avoir la mise à niveau d'instructeur de pompier 1 afin de pouvoir continuer à transmettre de la formation aux pompiers de la brigade ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADMAE JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la cotisation annuelle de la mise à niveau Pompier 1 au montant de 1 293,47\$ taxes incluses à l'École Nationale des pompiers pour l'inscription de monsieur Pascal Gaudreault.

**RESOLUTION
2023-207**

NOMINATION DE 4 LIEUTENANTS INTÉRIMAIRES

Madame Mireille Pineault, conseillère, se retire et dénonce son conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer de nouveaux officiers afin de répondre à la garde de fin de semaine ;

CONSIDÉRANT QUE quatre candidats (es) ont été rencontrés individuellement ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie, monsieur Yves Gauthier recommande ces candidats au poste d'officiers;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil nomme les personnes suivantes à titre de lieutenant intérimaire, soient :

- Monsieur Cédric Grenet;
- Monsieur François Bouchard ;
- Monsieur Guillaume Pelletier;
- Madame Marie-Joëlle Hadd.

**RESOLUTION
2023-208**

NOMINATION DE CONSTABLES SPÉCIAUX

CONSIDÉRANT QU'afin d'émettre des constats d'infraction en lien avec l'application du règlement no 2023-84-4 sur les stationnements pour la saison 2023, il est requis de nommer et former des constables spéciaux ;

**EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil nomme madame Rosalie Girard et monsieur Maxime Lacroix à titre de constables spéciaux pour l'application et l'émission de constats d'infractions dans le cadre du règlement no 2023-384-4 concernant les vignettes de stationnement et modifiant le règlement no 202-384-3.

**RESOLUTION
2023-209**

CONGÉDIEMENT D'UN POMPIER

ATTENDU QUE les récents agissements de monsieur Bruno Forest constituent une faute grave qui rompt définitivement tout lien de confiance que la municipalité de Tadoussac pourrait avoir avec cette personne ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil congédie le pompier M. Bruno Forest de la brigade du service incendie de Tadoussac.

**RESOLUTION
2023-210**

**DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE L'ASSOCIATION DIABÈTE DE LA
HAUTE-CÔTE-NORD**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte de donner une somme de 50,00\$ comme appui financier au Marche-O-Don de l'Association diabète de la Haute-Côte-Nord.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 35 monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 41.

**RESOLUTION
2023-211**

DOSSIER BOUTIQUE LA MARÉE / PAVÉ EN BLOCS DE BÉTON

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil entérine la décision de fournir les blocs pour le pavé en béton de la Boutique la Marée, attendu que le terrain est la propriété de la municipalité et que le propriétaire de la Boutique s'est engagé à assumer les frais d'installations pour l'aménagement d'un trottoir en pavé.

**RESOLUTION
2023-212**

**DEMANDE DE STATIONNEMENT LORS DES TOURNOIS DU CLUB DE
GOLF DE TADOUSSAC**

CONSIDÉRANT QUE le 1 juillet 2023, le Club de Golf de Tadoussac a adressé une demande de stationnement lors des tournois du club le long de la rue des Pionniers longeant le Club de Golf;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'AUTORISER le Club de Golf de Tadoussac à stationner, sans frais, lors des tournois du Club qui se tiendront les 12 et 26 août 2023 en journée et en soirée et ce, le long de la rue des Pionniers longeant le Club de Golf.

**RESOLUTION
2023-213**

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19 h 41.

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Therrien, maire

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière